l'Assurance Maladie
Agir ensemble, protéger chacun

Isère

LIVRET D'ACCOMPAGNEMENT DES ÉLUS

Accès aux soins et organisation territoriale



INTRODUCTION



Les élus locaux : un rôle stratégique dans l'accès aux soins

Un enjeu national

L'accès aux soins constitue aujourd'hui une attente forte des Français et un enjeu structurant pour les territoires.

Notre système de santé fait face à des défis majeurs : tensions sur la démographie médicale, vieillissement de la population et développement des pathologies chroniques, complexification des parcours de soins, inégalités sociales et territoriales de santé.

Une responsabilité territoriale

Si la santé n'est pas une compétence exclusive des collectivités, elle traverse l'ensemble des politiques publiques (aménagement, logement, mobilités, action sociale, développement économique, qualité de vie) et les élus sont en première ligne pour répondre aux besoins de leurs concitoyens en matière de santé.

Le rôle des élus

Vous n'agissez pas seul sur l'offre de soins, mais aucun projet territorial de santé ne peut réussir sans vous.

Ce document est conçu comme un guide pratique et opérationnel qui vise à :

- Clarifier vos leviers concrets d'action,
- Objectiver les enjeux à partir des données territoriales de santé,
- Présenter les dispositifs structurants (Communauté Professionnelle Territoriale de Santé, Maison de Santé Pluri professionnelle, Centres de Santé, Equipe de Soins Spécialisés, France Santé…),
- Décrire l'accompagnement opérationnel de la CPAM et de ses partenaires pour agir à vos côtés.

SOMMAIRE

Les élus locaux : un rôle stratégique dans l'accès aux soins P03

1. Le diagnostic territorial : un regard partagé et objectivé des données de santé de votre territoire P05

2. Vos grands leviers d'élu pour l'accès aux soins P06

3. Comprendre les dispositifs : CPTS, MSP, centres de santé, de quoi parle-t-on ? P10

4. Libérer du temps médical : développer une équipe élargie autour du médecin P17

5. Comment développer l'offre médicale P24

6. Prévention, santé environnementale et accès aux droits P27

7. Accompagnement institutionnel P30

Contacts P32

Annexes P33

La fiche territoire P33
Animations territoriales boostées P34
Vers la création de solutions innovantes sur les territoires : Les Avenières et Pont-de-Cheruy P35-36
Dispositif Partag'Emploi Service (emploi partagé) P37
Mobiliser les médecins retraités : sécuriser l'offre de soins P38
Les ordonnances vertes : protéger la santé des enfants P39
Accompagner les professionnels de santé sur les enjeux des perturbateurs endocriniens P40
Ateliers sur des thématiques de prévention P41

01

LE DIAGNOSTIC TERRITORIAL : UN REGARD PARTAGÉ ET OBJECTIVÉ DES DONNÉES DE SANTÉ DE VOTRE TERRITOIRE

Un diagnostic territorial personnalisé à votre demande

La CPAM peut vous fournir un diagnostic des données de santé de votre territoire pour éclairer vos choix politiques.

Ce diagnostic est fourni dans une fiche territoire, sur demande de la collectivité.

Ce diagnostic peut être enrichi par les données de l'ARS et du Département selon la nature de votre projet.

COMMENT FORMULER LA DEMANDE

Adresser votre demande à contact-elus@assurance-maladie.fr, en privilégiant l'échelle EPCI pour une meilleure cohérence territoriale des actions.

Comprendre vos principaux enjeux locaux, anticiper plutôt que subir : les signaux d'alerte

Le diagnostic partagé permet d'objectiver vos constats de terrain et d'analyser les déterminants de santé de votre territoire :

- Les tensions sur l'offre de soins (médecins généralistes, spécialistes…)
- Le renoncement aux soins et les situations de non-recours
- Les caractéristiques de la population : vieillissement, publics précaires ou fragiles, territoires ruraux ou quartiers prioritaires

Ces éléments serviront de base à la priorisation de votre stratégie territoriale de santé. Ce diagnostic permettra également de définir la bonne maille pour mener une politique de santé efficace, en tenant compte des bassins de vie et des flux de patients, dans une logique de coordination des actions entre communes.

Découvrir la fiche territoire

02

VOS GRANDS LEVIERS D'ÉLU POUR L'ACCÈS AUX SOINS

Agir sur l'attractivité, l'organisation des soins, la prévention, la santé environnementale et l'accès aux droits

Pourquoi votre rôle est déterminant ?

Dans un contexte de tensions sur l'offre de soins, les élus locaux disposent de marges de manœuvre réelles.

Votre action peut rendre le territoire plus attractif pour les professionnels de santé, mieux organisé pour les habitants, avec la mise en œuvre de réels parcours de soin, et plus protecteur pour les publics fragiles.

Vous ne décidez pas seul de la santé, mais rien ne se fait sans vous : votre territoire, vos projets, vos partenaires pour vous accompagner.



AGIR SUR L'ATTRACTIVITÉ DE VOTRE TERRITOIRE

- Mettre à disposition des logements pour les professionnels de santé et leurs familles (parc communal, réservations locatives, accompagnement à l'installation).
- Agir sur la qualité de vie : écoles, modes de garde, culture, sport, mobilité, numérique.
- Mettre à disposition des locaux professionnels adaptés et bien situés (centre-bourg, pôles de services, quartiers à revitaliser).

SOUTENIR L'EXERCICE COORDONNÉ

- Soutenir les projets de maisons de santé pluriprofessionnelles, de centres de santé, de cabinets regroupés, qui sont attractifs pour l'installation des professionnels de santé et favorables à une prise en charge coordonnée des patients.
- Favoriser la mise en place ou le renforcement de CPTS (Communauté Professionnelle Territoriale de Santé) et de dynamiques de coopération entre professionnels.
- Favoriser la délégation de tâches médicales afin de libérer du temps médical.
- Relier ces projets à vos démarches de planification et politiques territoriales (PLUi, projet de territoire, politiques de la ville, pactes ruraux, etc.).











PROMOUVOIR LA PRÉVENTION ET LA SANTÉ ENVIRONNEMENTALE

- Intégrer des objectifs de santé dans vos politiques locales : urbanisme, mobilités douces, qualité de l'air intérieur, alimentation, activité physique, espaces verts.
- Accueillir ou co-organiser des actions de prévention avec la CPAM, l'ARS, le Département, la MSA, les associations (dépistages des cancers, vaccination, santé des jeunes, santé des seniors, santé au travail, lutte contre les perturbateurs endocriniens etc.).
- Utiliser les équipements existants (écoles, équipements sportifs, lieux culturels, maisons de quartier, médiathèques) comme supports de vos actions de prévention.

GARANTIR L'ACCÈS AUX DROITS ET LUTTER CONTRE LES RENONCEMENTS AUX SOINS

- Favoriser l'implantation ou le renforcement de points d'accueil (France Services, France santé, CCAS/CIAS, permanences sociales, associations).
- Mettre en visibilité les dispositifs d'aide : complémentaire santé solidaire, dispositifs de prise en charge, accompagnement des situations complexes.
- Soutenir des démarches de repérage des publics éloignés du système de santé (personnes isolées, jeunes, personnes âgées, personnes en situation de handicap, travailleurs précaires).

Passer à l'action : que faire et avec qui ?

Votre levier	Exemples d'actions	Avec la CPAM / ARS / MSA
Attractivité	• Réserver un logement pour un professionnel de santé. • Aménager un pôle de santé.	• Argumentaire basé sur les besoins du territoire (diagnostic territorial) pour convaincre les professionnels de s'installer et définir le lieu le plus pertinent. • Mise en lien avec les porteurs de projet de structures d'exercice coordonnées pour un accompagnement CPAM / ARS.
Organisation des soins	• Soutenir une MSP, un centre de santé, une CPTS. • Intégrer ces projets dans les instances territoriales. • Mettre à disposition des locaux adaptés pour la concertation entre professionnels de santé ou pour l'accueil de consultations avancées de médecins, des assistants médicaux, des Infirmiers en Pratiques Avancée (IPA), des docteurs juniors	• Appui à l'élaboration de projets de santé. • Conclusion d'accords conventionnels permettant des financements. • Information sur les aides mobilisables.
Prévention et santé environnementale	• Proposer un programme annuel de prévention (seniors, jeunes, quartiers prioritaires, zones rurales). • Travailler sur les environnements favorables à la santé (mobilités, qualité de l'air intérieur des écoles, alimentation).	• Financement d'actions de prévention. • Mobilisation de programmes et d'outils (campagnes de prévention, supports d'information, ateliers, animations territoriales boostées de la CPAM).
Accès aux droits	• Installer/renforcer des points d'accueil (France Services, permanences CCAS, médiation en santé…) • Organiser des ateliers d'information et d'aide aux démarches.	• Mise en place d'action d'aller vers pour toucher les publics fragiles / sessions d'information. • Appui méthodologique pour cibler les publics les plus fragiles.

Découvrez les animations territoriales boostées

CE QU'IL FAUT RETENIR



Votre champ d'action dépasse largement la seule question du nombre de médecins installés sur le territoire.



En jouant sur ces quatre leviers, vous contribuez à une organisation plus efficiente et plus juste de l'accès aux soins.



La CPAM et ses partenaires peuvent vous aider dans vos actions, à partir de la réalité de votre territoire.



03

COMPRENDRE LES DISPOSITIFS : CPTS, MSP, CENTRES DE SANTÉ, DE QUOI PARLE-T-ON ?

Trois outils complémentaires pour organiser l'accès aux soins

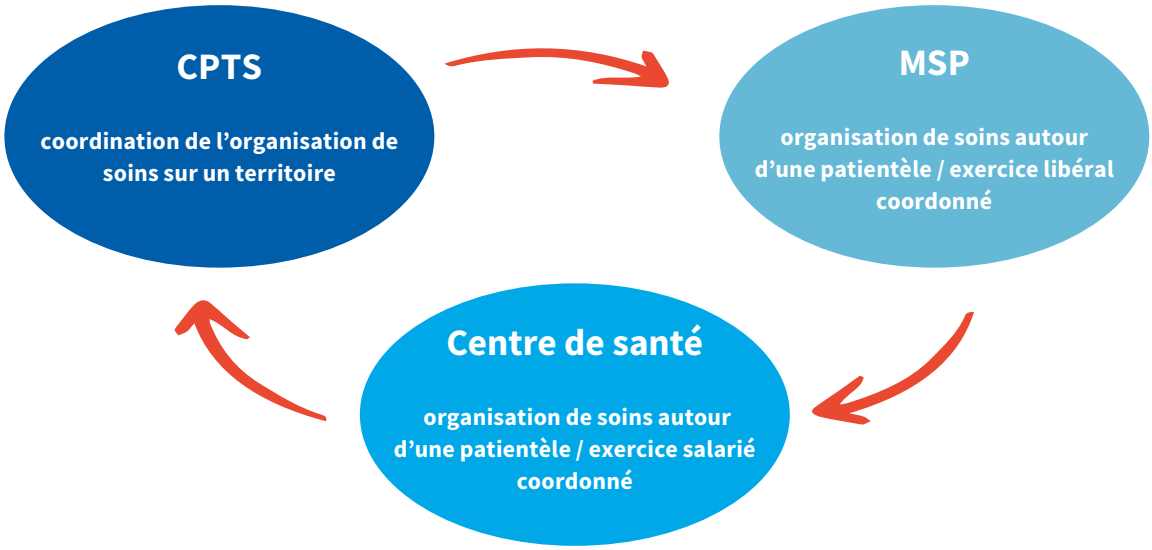

Dispositif	Échelle	Statut des professionnels	Portage principal	Atouts pour votre territoire
CPTS	Territoire	Libéraux	Association de soignants	Coordination, projets communs, développement du lien ville-hôpital
MSP	Un ou plusieurs sites	Libéraux	Groupe de soignants	Lieu de soins attractif
Centre de santé	Un ou plusieurs sites	Salariés	Commune, association, mutuelle	Solution quand peu de médecins libéraux sur le territoire ou souhait d'exercice salarié des médecins. Possibilité de mobiliser des médecins retraités (cumul emploi retraite)

Un même territoire peut combiner une CPTS, plusieurs MSP et des centres de santé. L'enjeu n'est pas de choisir un "modèle idéal", mais de partir **de la réalité locale et des dynamiques existantes.** Cela suppose de s'appuyer sur un diagnostic territorial partagé, notamment éclairé par les données et analyses de la CPAM.

En savoir plus sur l'exercice coordonné



On passe de l'exercice isolé à une équipe de soins pluridisciplinaire et coordonnée autour des patients sur un territoire.



« LA CPTS VUE DE L'ÉLU »

La CPTS est votre interlocuteur pour parler santé à l'échelle d'un bassin de vie.

Elle rassemble les professionnels de santé pour organiser l'accès aux soins, la prise en charge de soins non programmés, la prévention, les parcours de soins, la qualité et la pertinence des soins, la gestion de crise sanitaire et l'attractivité du territoire.

Vous êtes un partenaire clé de la CPTS pour l'organisation territoriale.

En savoir plus sur les aides aux CPTS

« LA MSP VUE DE L'ÉLU »

La MSP est un lieu bien identifié (un site ou plusieurs sites), où plusieurs professionnels de santé libéraux travaillent ensemble autour d'un projet de santé partagé.

Elle améliore les conditions d'exercice des professionnels de santé, la prise en charge coordonnée des patients et elle est un vecteur d'attractivité pour de nouveaux médecins.

Vous pouvez créer les conditions favorables (locaux, environnement, services).

« LE CENTRE DE SANTÉ VUE DE L'ÉLU »

Les professionnels de santé sont salariés, le centre est porté par un acteur (commune, intercommunalité, association, mutuelle…).

C'est un outil pertinent lorsque l'installation libérale est peu probable, pour des soignants qui cherchent un mode d'exercice salarié ou pour articuler soins, prévention et action sociale.

Les commune ou EPCI peuvent s'engager dans le portage d'un centre de santé pour permettre l'installation de médecins, d'assistants médicaux, d'infirmiers en pratique avancée, de docteur juniors, susceptibles de s'installer en libéral.

Vos leviers d'action et l'appui de la CPAM

En tant qu'élu, vous avez un rôle important de facilitateur et de partenaire.

3 RÔLES CLÉS POSSIBLES POUR L'ÉLU

Rôle 1
Observer et alerter

Partager les signaux faibles : départ annoncé de médecins, tensions sur les rendez-vous, situations de renoncement aux soins repérées par vos services.

Rôle 2
Fédérer les acteurs

Mettre en relation les professionnels de santé avec les acteurs institutionnels (CPAM, ARS, MSA, Conseil Départemental, Fédération des MSP).

Utiliser des lieux neutres (mairie, EPCI) pour organiser des rencontres.

Mobiliser les médecins retraités de votre territoire pour ouvrir un centre de santé.

Rôle 3
Créer les conditions favorables au développement des structures d'exercice coordonné

Mobiliser le foncier, adapter les locaux, agir sur les mobilités, les services aux familles, la qualité de vie.

Inscrire les projets de santé dans vos stratégies locales et démarches de territoire (CLS, PLUi, projet de territoire, etc.).



Exemples d'actions concrètes

CPTS

Proposer d'accueillir des réunions de professionnels de santé.

Articuler les priorités des CPTS avec les projets intercommunaux (mobilités, numérique, prévention, immobilier).

Relayer auprès de la population les messages de la CPTS (dispositif d'accès aux soins, organisation des soins non programmés, campagnes de prévention…).

MSP

Identifier un bâtiment ou un terrain adapté (accessibilité, stationnement, services proches) pouvant accueillir un exercice pluriprofessionnel et avec suffisamment d'espace pour permettre l'exercice de docteurs juniors, d'assistants médicaux, d'IPA ou d'infirmières ASALEE.

Faciliter les démarches administratives et d'urbanisme, le montage de plan de financement.

Associer les habitants (réunions publiques) pour ajuster le projet de santé aux besoins de la population.

Centre de santé

Étudier avec l'ARS et la CPAM la pertinence d'un portage communal/intercommunal ou associatif.

Intégrer le centre de santé dans un projet plus large de revitalisation (centre-bourg, QPV, bassin de vie).

Comment la CPAM vous accompagne :

Découvrez des solutions innovantes sur les territoires

La CPAM, est votre partenaire, elle peut :

- **Vous fournir des données objectivées sur l'accès aux soins de votre territoire, ses forces et faiblesses,**
- **Vous orienter vers les bons interlocuteurs pour monter ou renforcer un projet (CPTS, MSP, centre de santé),**
- **Accompagner les structures vers un conventionnement leur permettant d'être financées (CPTS, MSP, centre de santé).**

CE QU'IL FAUT RETENIR

Vous n'êtes pas seul : la structuration de l'offre de soins se construit avec les professionnels de santé et les institutions.

Les CPTS, MSP et centres de santé sont complémentaires : l'important est d'adapter la solution au patient de votre territoire.

La CPAM vous accompagne du diagnostic à la mise en œuvre, en lien étroit avec l'ARS et ses autres partenaires.

L'ARS intervient plus particulièrement sur l'accompagnement des structures sur leur projet de santé et leur labellisation.

L'équipe de soins spécialisés (ESS) : des équipes de médecins spécialistes pour les soins à domicile et la coordination

Qu'est-ce qu'une Équipe de Soins Spécialisés (ESS) ?

Une ESS est un ensemble de professionnels de santé constitué autour de médecins spécialistes, qui s'organisent autour d'un projet de santé afin d'exercer de manière coordonnée.

Schéma d'écosystème territorial : L'ESS dans l'organisation territoriale des soins

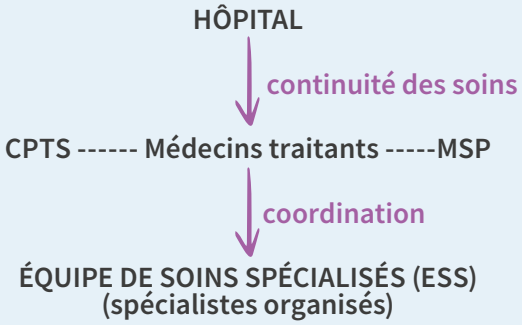

L'ESS structure l'exercice coordonné des médecins spécialistes à l'échelle d'un département ou d'une région, en articulation étroite avec le premier recours.

Les missions principales des ESS

Finalité : structurer et sécuriser les parcours spécialisés à l'échelle de la région.

- Organisation des parcours
- Coordination des prises en charge spécialisées
- Amélioration de l'accès aux spécialités
- Continuité ville–hôpital

Repères clés pour l'élu

Enjeux à intégrer

- L'ESS ne crée pas ex nihilo une offre : elle structure et optimise l'offre existante.
- Elle nécessite un nombre suffisant de spécialistes volontaires sur le territoire.
- Elle doit être cohérente avec le projet territorial porté par la CPTS.

Principe d'implantation

- Créer prioritairement une ESS au niveau de la région.
- Cibler les spécialités les plus en tension ou les plus sollicitées :
  - gynécologie,
  - dermatologie,
  - pédiatrie,
  - ophtalmologie,
  - diabétologie,
  - psychiatrie.

France Santé : un dispositif pour soutenir les structures capables de garantir une réponse rapide aux besoins de soins de votre territoire

Qu'est-ce que le label France Santé ?

1 **Structure existante**
(MSP / centre de santé / cabinet de groupe)

2 **Engagements socles**

Accessibilité temporelle : ouverture au moins 5 jours par semaine.

Pas de dépassements d'honoraires : consultations en secteur 1 pour une équité d'accès aux soins.

Accès rapide aux soins : rendez-vous médical sous 48 heures si l'état de santé le nécessite, ou réorientation (via SAS/PDSA/gardes).

Accessibilité géographique : offre accessible en moins de 30 minutes.

Présence soignants garantis : au minimum un médecin généraliste (avec patientèle «médecin traitant») et un infirmier.

3 **Pour les MSP, des évolutions conventionnelles afin de :**

- Valoriser les actions engagées
- Aligner les financements avec les priorités nationales
- Renforcer la logique populationelle

Autour de 5 axes structurants :
- Accès aux soins (délais, soins non programmés, patients sans MT),
- Prévention (dépistage, vaccination, repérage des fragilités),
- Précarité (accès aux droits, publics vulnérables, non-recours),
- Parcours (coordination ville-hôpital, protocoles),

4 **Soutien financier jusqu'à 50 000 €/an pour renforcer l'organisation**
On finance une organisation plus performante, pas un bâtiment.

CE QU'IL FAUT RETENIR



Un objectif : garantir une offre de soins non programmés en 48h



Un financement jusqu'à 50 000 € / an et par structure labellisée



Un label attribué à des organisations existantes, sous conditions

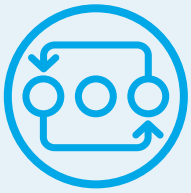

Un levier mobilisable si le territoire dispose d'une organisation coordonnée solide

04
LIBÉRER DU TEMPS MÉDICAL

Développer une équipe élargie autour du médecin

Mieux organiser les soins en s'appuyant sur les compétences de tous les professionnels de santé

Pourquoi parler de « temps médical » ?

Sur de nombreux territoires, les médecins généralistes et spécialistes manquent de temps pour répondre à toutes les demandes de soins.

Une partie de leur activité pourrait être assurée par d'autres professionnels de santé, déjà formés et reconnus, ce qui permet de dégager du temps médical pour les situations les plus complexes.

Libérer du temps médical, ce n'est pas remplacer le médecin, c'est organiser l'équipe de soins autour du médecin pour que chacun fasse ce pour quoi il est le mieux formé.

Les principaux leviers de délégation de tâches

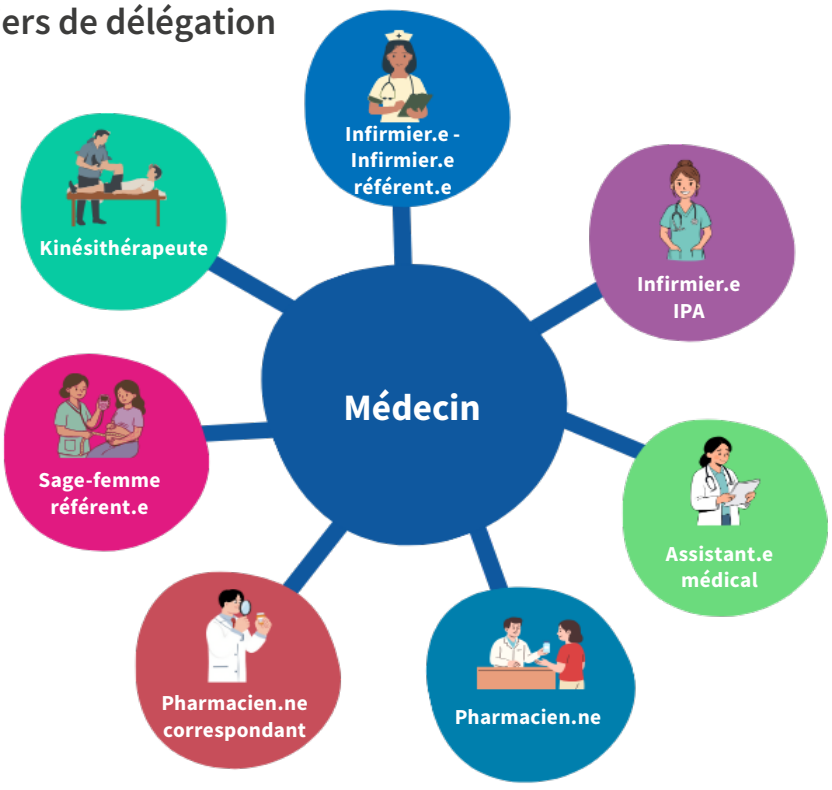

L'Infirmier

Évolution du métier d'infirmier : à terme création de consultations « infirmières », plus d'autonomie sur la prise en charge des plaies (allègement des exigences sur les prescriptions, accès direct, création d'un bilan), mise en place de l'infirmier référent pour assurer le suivi des patients atteints de pathologies chroniques et de la participation aux soins non programmés.

L'Infirmier en pratique avancée - IPA

- Infirmier ayant suivi une formation complémentaire universitaire de 2 ans, avec des compétences élargies.
- Peut assurer le suivi de certains patients chroniques, renouveler des prescriptions, adapter des traitements selon un cadre défini.
- Intérêt : le médecin reste le référent, mais délègue une partie du suivi, ce qui permet de voir plus rapidement les nouveaux patients ou les situations complexes.

En savoir plus sur l'IPA

FINANCEMENT DES IPA

Les IPA sont soutenus financièrement par l'Assurance Maladie :

- Des aides pendant la formation : indemnité forfaitaire (15 000 €).
  En contrepartie, l'infirmier libéral s'engage à exercer pendant 2 ans au moins comme IPA au sein d'une Equipe de Soins Primaires ou d'une MSP.
- Une aide à l'installation en libéral, pouvant atteindre 40 000 €, notamment en cas d'installation en zone sous-dense.



L'Assistant médical

- Professionnel salarié au sein du cabinet médical.
- Prend en charge une partie des tâches administratives (dossiers, rendez-vous, préparation des consultations) et certaines tâches en lien avec le soin (mise à jour des constantes, préparation des examens).
- Il peut être mutualisé entre 2 ou 3 médecins généralistes.
- Intérêt : le temps de consultation est mieux centré sur l'échange médical, le médecin peut recevoir davantage de patients dans de meilleures conditions.

En savoir plus sur l'assistant médical

FINANCEMENT DE L'ASSISTANT MÉDICAL PAR L'ASSURANCE MALADIE

	Montants maximaux de l'aide		Versements de l'aide
	0,5 équivalent temps plein (ETP)	1 équivalent temps plein (ETP)	
1ère année	19 000 €	38 000 €	
2ème année	14 000 €	28 000 €	
3ème année et suivantes	11 000 €	22 000 €	Modulation à partir de la 3ème année selon l'atteinte des objectifs (augmentation de patientèle médecin traitant et file active)





Le pharmacien

Peut aujourd'hui assurer davantage de missions : conseils de premier recours, vaccination, dépistages ciblés et délivrance du traitement (cystites, angines), éducation à la santé, prévention (délivrance kit de dépistage du cancer colo-rectal, bilan de prévention), bilan de médication des patients polymédiqués.

Intérêt : facilite l'accès aux soins en étant le premier recours sur certaines situations, renforce la prévention et le suivi de certains traitements, tout en restant en lien avec le médecin traitant.

En savoir plus sur le pharmacien

Et plus spécifiquement, le pharmacien correspondant, adhérent à une CPTS

- Peut renouveler un traitement chronique sans réorientation systématique vers le médecin et ajuster la posologie.
- Intérêt : rôle croissant du pharmacien dans le parcours de soins.

En savoir plus sur le pharmacien correspondant

La sage-femme référente

- Ne se limite pas au suivi de la grossesse : elle intervient aussi en santé des femmes (contraception, prévention, dépistage, suivi postnatal, suivi gynécologique, détection de la dépression du post-partum, et rééducation périnéale...).
- Intérêt : offrir un accès plus rapide pour certaines demandes de santé des femmes et libérer du temps médical pour les médecins généralistes et gynécologues.

En savoir plus sur la sage-femme référente



En Isère : l'accès direct au masseur-kinésithérapeute

- Possibilité, en Isère et dans un cadre expérimental, d'accéder directement au kinésithérapeute, sans passer d'abord par le médecin. Le kinésithérapeuthe peut prendre en charge jusqu'à 8 séances, puis il doit orienter vers un médecin si nécessaire.
- Le kinésithérapeute doit être membre d'une CPTS.
- Intérêt : raccourcir le parcours et les délais de prise en charge.



CE QU'IL FAUT RETENIR

Libérer du temps médical, c'est organiser le travail d'équipe dans les structures de soins (MSP, centres de santé, cabinets regroupés) et à l'échelle d'un territoire, d'une CPTS.

Plusieurs professionnels peuvent prendre en charge une partie des soins, dans un cadre sécurisé et reconnu, ce qui améliore la prise en charge globale des patients.

Ces évolutions rendent le territoire plus attractif pour les médecins, qui ne sont plus seuls face aux besoins de soins.

Vos leviers d'action en tant qu'élu et l'appui de la CPAM

En tant qu'élu, comment favoriser la libération du temps médical ? Vous pouvez créer les conditions favorables pour accueillir des équipes de soins complètes sur votre territoire.

VOS ACTIONS CONCRÈTES EN TANT QU'ÉLU



Soutenir les structures qui organisent le travail en équipe

- Favoriser la création ou le développement de MSP, de centres de santé ou de cabinets regroupés.
- Encourager l'implantation ou le renforcement d'équipes pluriprofessionnelles : médecins, infirmiers, IPA, kinés, sages-femmes, pharmaciens, assistants médicaux…
- Intégrer ces projets dans votre stratégie de territoire (urbanisme, transports, logement, services aux familles).

Plus l'équipe de soins est structurée, plus il est facile de déléguer certaines tâches et de dégager du temps médical.



Créer un environnement de travail attractif

- Proposer des locaux permettant d'accueillir plusieurs professions (salles de consultation, bureaux partagés, salle de réunion).
- Prendre en compte les besoins spécifiques : espace pour un assistant médical, pièce dédiée à l'éducation thérapeutique, accessibilité pour les publics fragiles.
- Travailler avec les acteurs économiques et sociaux pour offrir un cadre de vie attractif (logement, services, crèches, culture, sport).



Fédérer les acteurs autour de ces nouveaux rôles

- Organiser ou co-organiser des temps d'échange entre professionnels de santé, CPAM, ARS, MSA, Conseil Départemental, structures sociales et médico-sociales.
- Valoriser auprès de la population le rôle des différents professionnels de santé (par exemple via le journal municipal ou intercommunal) pour éviter les incompréhensions : « Pourquoi je vois une IPA ou une sage-femme au lieu du médecin traitant ? ».
- Encourager les projets locaux de coopération.

Comment la CPAM vous accompagne :

Ce que la CPAM peut faire avec vous :

- Apporter une vision objectivée des besoins via un diagnostic de territoire pour identifier où la délégation de tâches apporterait le plus de bénéfices.
- Accompagner les projets de structuration :
  - Appui aux porteurs de projets de MSP, centres de santé, CPTS pour intégrer les dispositifs de délégation de tâches (IPA, assistants médicaux, nouvelles missions des pharmaciens, sages-femmes, kinés).
  - Aide à la compréhension des cadres nationaux et des financements possibles.

CE QU'IL FAUT RETENIR

Le médecin n'a pas à tout faire seul : une équipe de soins élargie permet de mieux répondre aux besoins des habitants.

En tant qu'élu, vous pouvez créer les conditions pour que ces équipes existent et travaillent ensemble, en soutenant les projets de structures d'exercice coordonné.

La CPAM est à vos côtés pour objectiver les besoins, selon le diagnostic territorial, accompagner les projets et y intégrer la prévention et l'accès aux droits.

Découvrez le dispositif Partag'emploi



05
COMMENT DÉVELOPPER L'OFFRE MÉDICALE DANS LES ZONES DE DÉSERTIFICATION

Attirer et préparer l'installation : agir dès la formation, accueillir des étudiants et jeunes médecins

Maître de Stage Universitaire (MSU) :

Enjeu stratégique

- Favoriser les vocations en médecine générale.
- Faire découvrir un territoire, une équipe pluriprofessionnelle, un mode d'exercice coordonné.
- Inscrire le territoire dans le parcours de formation.

Conditions

- Formation spécifique du médecin pour devenir MSU.
- Conventionnement universitaire.

Impact territorial attendu

- Augmentation de la probabilité d'installation ultérieure sur le territoire.
- Renforcement de la dynamique d'équipe (MSP, centre de santé, CPTS).

Accueillir un Docteur Junior :

Statut

- Interne en fin de cursus, déjà thésé.
- Exerce en autonomie par délégation, sous la responsabilité du médecin.

Intérêts opérationnels

- Renforcement immédiat de l'offre de consultations.
- Préfiguration d'une installation.
- Soutien aux cabinets en tension.

Maintenir l'offre : mobiliser le cumul emploi–retraite

OBJECTIFS

Éviter les ruptures brutales d'offre de soins.

Maintenir une expertise locale reconnue.

Faciliter la transmission progressive de patientèle.

Cadre réglementaire du cumul emploi-retraite

Avant le 1er janvier 2027 :

- Exercice sans plafond de revenu si retraite à taux plein.
- Sinon, cumul plafonné.
- Sous conditions, exonération possible de cotisations vieillesse en zone sous-dense.

A compter du 1er janvier 2027 :

Entre l'âge légal et 67 ans (âge du taux plein automatique)
- Cumul autorisé dans la limite d'un plafond annuel fixé par décret.
- Seuil annoncé : environ 7 000 € annuels (décret non publié à ce stade).
- En cas de dépassement : écrêtement des pensions à hauteur de 50 % des revenus d'activité et de remplacement.

À partir de 67 ans (taux plein automatique)
- Cumul intégral sans plafond.
- Possibilité de se constituer des droits à une seconde pension.

Intérêt territorial

- Continuité des soins.
- Appui temporaire à une MSP, un centre de santé ou un cabinet.
- Phase transitoire avant l'installation d'un successeur.

Rôle de la collectivité

- Anticiper les départs.
- Proposer des conditions d'exercice souples (locaux partagés, mutualisation secrétariat).
- Intégrer ces médecins dans une dynamique d'exercice coordonné.

Point de vigilance : levier transitoire, ne se substitue pas à une stratégie d'installation pérenne des médecins.



Mobiliser les incitations financières à l'installation

Éligibilité conditionnée au zonage ARS : ZIP / ZAC : Portail d'Accompagnement des Professionnels de Santé AURA

Dispositifs ARS

Contrat d'Engagement de Service Public (CESP)
- 1 200 € bruts/mois dès la 2e année d'études.
- Engagement d'exercice en zone déficitaire (durée équivalente à la perception – min. 2 ans).

En savoir plus

Contrat de Début d'Exercice (CDE)
- Complément de rémunération pour médecins nouvellement installés et remplaçants.
- ≥ 80 % activité en ZIP/ZAC.
- ≥ 23 jours/trimestre dans la zone.
- garantit un niveau de revenu.

En savoir plus

Dispositifs Conseil Départemental de l'Isère

Isère Médecins
- 56 000 € (sur 3 ans) étudiants MG.
- Installation 3 j/semaine minimum (570 jours) en commune prioritaire.
- Engagement MSU sous 5 ans.
- Participation à des actions de santé publique.

Aide matérielle à l'installation
- 50 % du matériel éligible (plafond 10 000 €).

Autres dispositifs structurants d'aides à l'installation
- Isère Dentistes : 35 000 €.
- Isère Infirmier IPA : 22 500 €.
- Équipes de soins primaires : 100 000 € (immobilier) + mallettes téléconsultation.

Appui opérationnel : Cellule Isère Santé
- Accompagnement des projets.
- Cohérence avec diagnostics territoriaux (dont CPAM).
- Structuration des projets pluriprofessionnels.

www.isere.fr/sante

Dispositifs Assurance Maladie

En savoir plus

Primo-installation en ZIP
10 000 € forfait unique.

Primo-installation en ZAC
5 000 € forfait unique.

Cabinet secondaire en ZIP
3 000 € forfait unique.

Proposer des consultations avancées : une réponse souple en zone sous-dense

Principe
Un médecin installé hors zone sous-dense intervient ponctuellement (demi-journées/journées) en ZIP.

Incitation financière
- 200 € par demi-journée.
- Plafond : 6 journées/mois.

Objectifs
- Maintenir une offre de proximité.
- Réduire les délais d'accès.
- Accompagner une transition démographique.

Rôle de la collectivité
- Identifier un lieu adapté.
- Organiser la logistique.
- Informer la population.

CE QU'IL FAUT RETENIR

Mobiliser les médecins retraités

Développer l'offre médicale ne relève pas d'un dispositif unique mais d'une stratégie combinée :

- Anticiper (MSU, Docteurs Juniors).
- Structurer un environnement d'exercice attractif (équipes pluriprofessionnelles)
- Inciter financièrement à l'installation (ARS, Département, Assurance Maladie).
- Gérer la transition démographique (cumul emploi–retraite, consultations avancées).

06
PRÉVENTION, SANTÉ ENVIRONNEMENTALE ET ACCÈS AUX DROITS :

Compléter les soins curatifs par des actions préventives et accessibles à tous

La prévention et l'accès aux droits réduisent la pression sur l'offre de soins, en évitant les maladies et en facilitant les prises en charge précoces.

La santé environnementale intègre les déterminants locaux de votre territoire (air, eau, habitat, mobilités). En tant qu'élus vous avez un rôle clef pour favoriser un environnement sain sur votre territoire.

La CPAM, aux côtés de ses partenaires institutionnels, vous accompagne pour faire évoluer le modèle et favoriser le virage préventif du système de santé.

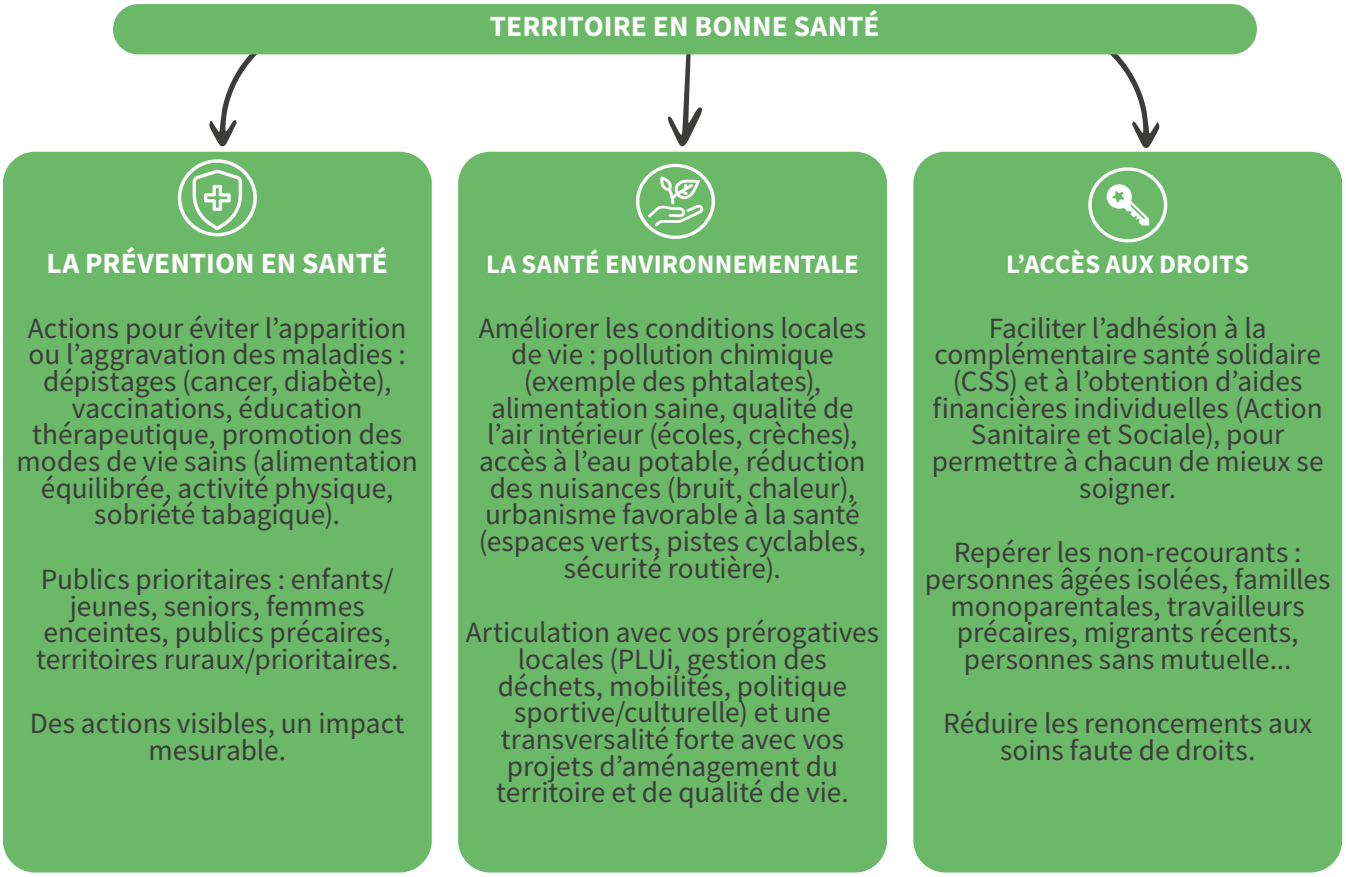

CE QU'IL FAUT RETENIR

Ces leviers complètent l'offre de soins et favorisent le virage préventif du système de santé.

Vos équipements (écoles, stades, mairies) sont des supports idéaux pour mener des actions vers les publics fragiles.

La CPAM apporte programmes, outils et financements adaptés à votre territoire.

Vos leviers d'action et l'appui de la CPAM

VOS ACTIONS CONCRÈTES EN TANT QU'ÉLU

Prévention en santé

- Programmer des actions annuelles ciblées (ex. : vaccination antigrippale en mairie, dépistage colorectal en maison de quartier…).
- Mobiliser vos équipements : écoles (santé des jeunes), stades (promotion sportive), bibliothèques (ateliers bien-être).
- Associer les habitants via des conseils de quartier ou commissions municipales santé.
- Mobiliser votre CCAS pour identifier et accompagner les publics fragiles.

Promouvoir un environnement sain

- Promouvoir les ordonnances vertes et l'accès à une alimentation saine.
- Intégrer des objectifs santé dans vos PLUi : pistes cyclables, ombre/végétalisation.
- Mesurer la qualité air/eau dans les écoles/crèches en lien avec l'ARS et prévoir les actions adéquates.
- Promouvoir les mobilités douces (marche, vélo).

Fédérer les acteurs autour de ces nouveaux rôles

- Installer/renforcer des points d'accueil (France Services, permanences CCAS, médiation en santé…).
- Former vos agents municipaux au repérage des non-recourants (isolés, précaires).
- Communiquer localement sur la CSS, le 100% Santé, les aides financières spécifiques d'Action Sanitaire et Sociale (journal communal, affichage municipal).

Découvrez les actions en santé environnementale et prévention

Comment la CPAM et ses partenaires vous accompagnent

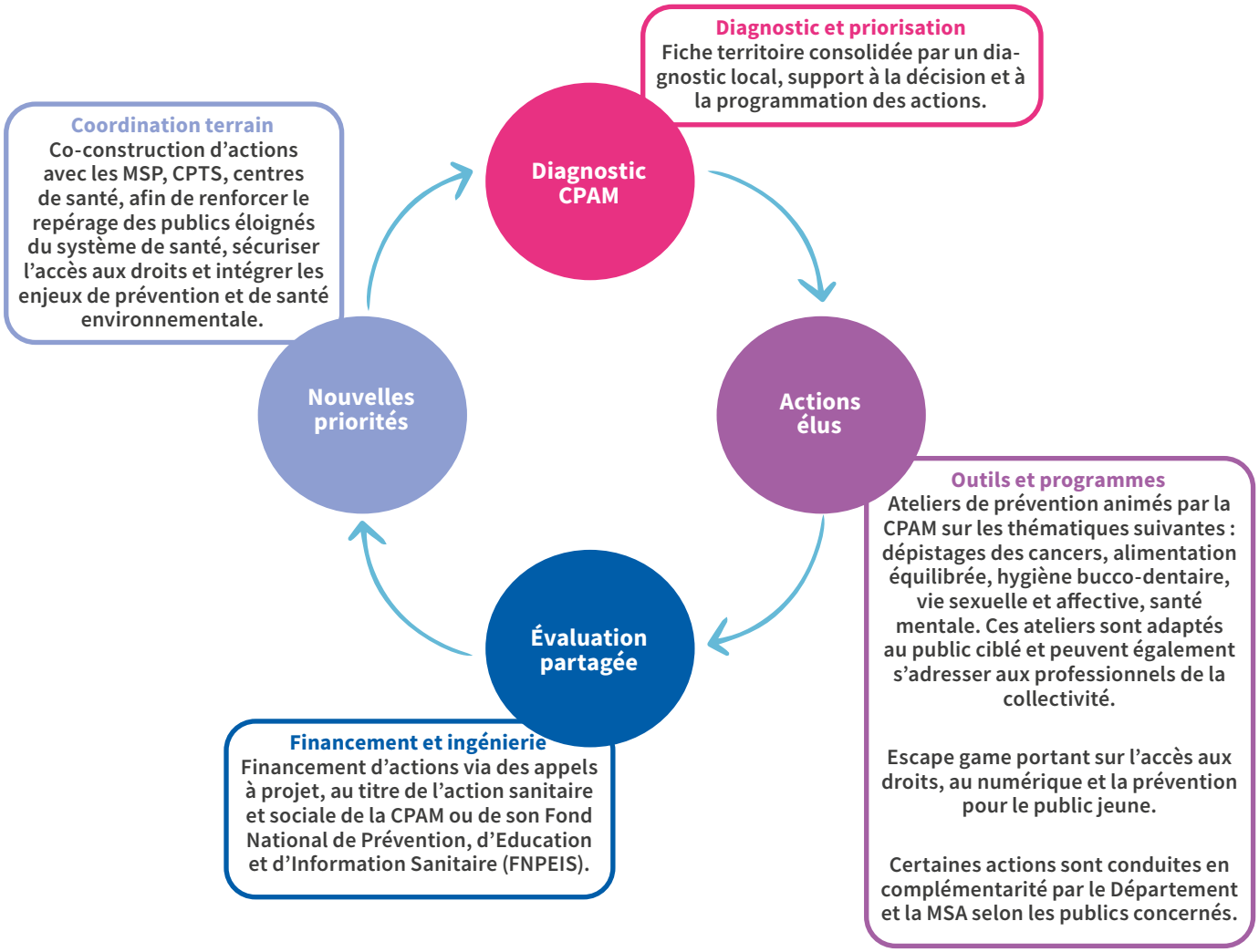

CE QU'IL FAUT RETENIR



Prévention + environnement sain + droits santé = moins de soins curatifs, plus de santé pour vos habitants.



Vos compétences existantes (urbanisme, services, communication) sont des leviers immédiats d'actions concrètes et opérationnelles.



La CPAM et ses partenaires institutionnels (ARS, Département, MSA) peuvent vous accompagner (aides financières, outils, expertises).

07
ACCOMPAGNEMENT INSTITUTIONNEL

Qui fait quoi pour l'accès aux soins ?

L'accès aux soins est une responsabilité partagée

Aucun acteur ne décide seul, chaque institution intervient en complémentarité. L'accompagnement opérationnel est assuré par la CPAM, en articulation avec l'ARS, le Département et la MSA selon les compétences de chacun.

Les rôles de chacun

L'Agence Régionale de Santé (ARS)

- Organise l'offre de soins.
- Autorise certaines implantations (hôpitaux, structures).
- Définit les zones sous-dotées.
- Pilote les Contrats Locaux de Santé.

Elle planifie et régule.

L'Assurance Maladie (CPAM)

- Finance les soins des assurés.
- Accompagne et finance les projets locaux (MSP, centres de santé, CPTS…).
- Déploie les aides nationales (assistants médicaux, label France Santé en lien avec l'ARS…).
- Soutient la prévention et l'accès aux droits.

Elle finance et accompagne sur le terrain les acteurs du système de soins et les assurés sociaux.

La MSA

- Protège les exploitants et salariés agricoles.
- Intervient fortement en milieu rural.
- Mène des actions de prévention.

Elle apporte une expertise ciblée sur les territoires agricoles.

Le Conseil Départemental

- Intervient auprès des personnes âgées, handicapées et des familles.
- Gère la PMI.
- Pilote l'action sociale.
- Soutient l'accès aux soins, via la Cellule Isère santé.

Il relie santé et solidarité.

Ce que cela signifie pour vous, élus

Vous n'êtes pas seuls responsables du développement de l'offre de soins sur votre territoire, mais vous êtes un acteur clé de coordination en agissant sur les leviers suivants :

- Identifier les besoins du territoire,
- Réunir les partenaires et les faire travailler ensemble pour produire des solutions,
- Créer les conditions favorables à l'accueil de nouveaux professionnels de santé (locaux, attractivité, cadre de vie),
- Porter votre stratégie territoriale de santé.

Comment les institutions vous accompagnent :

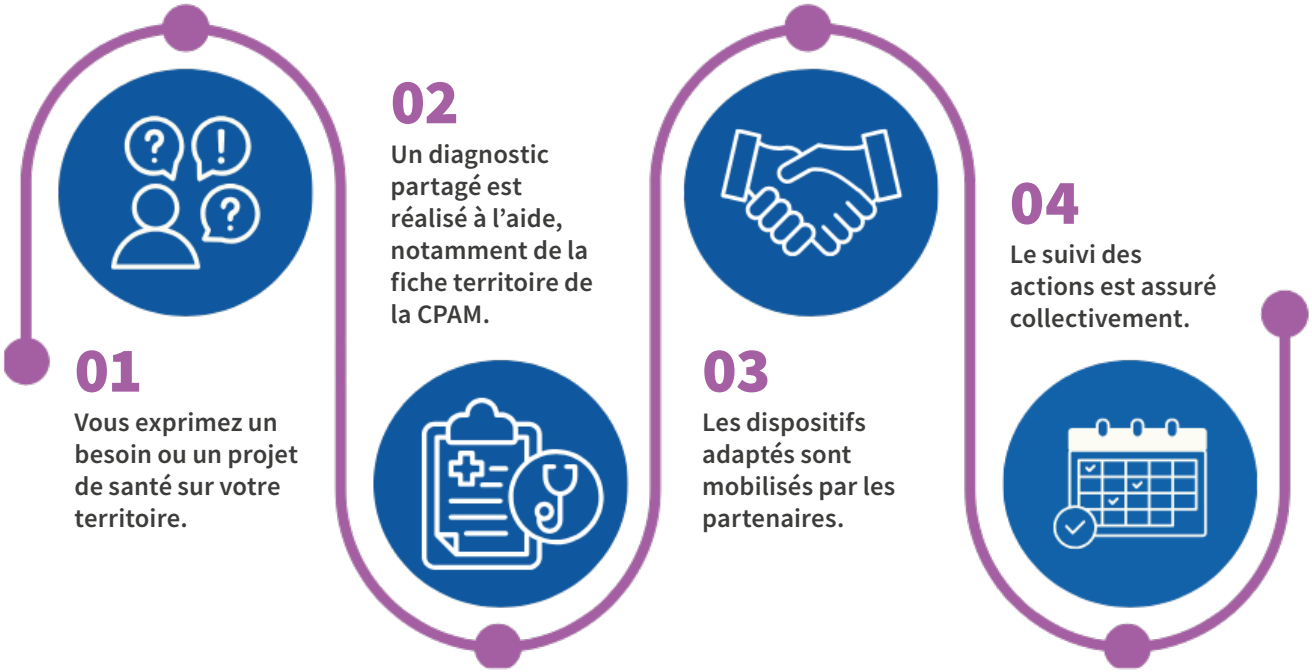

01
Vous exprimez un besoin ou un projet de santé sur votre territoire.

02
Un diagnostic partagé est réalisé à l'aide, notamment de la fiche territoire de la CPAM.

03
Les dispositifs adaptés sont mobilisés par les partenaires.

04
Le suivi des actions est assuré collectivement.

Important : la maille EPCI pour le développement des projets d'accès aux soins est à privilégier pour une cohérence territoriale des actions menées.

CE QU'IL FAUT RETENIR



L'ARS organise l'offre de soins.

L'Assurance Maladie finance les structures d'exercice coordonné, les dispositifs de délégations de tâches et accompagne les acteurs et les assurés.

Le Département agit sur la solidarité et l'accès aux soins.

La MSA apporte son expertise sur les territoires agricoles.

La réussite repose sur la coordination de tous ces acteurs autour de votre projet local.

CONTACTS

Des experts de la CPAM disponibles pour vous accompagner :

- Référent élus territoriaux
- Référent structures d'exercice coordonné (MSP/CPTS/CDS)
- Référent prévention
- Référent accès aux droits
- Service données territoriales

Contact unique pour les élus :
contact-elus@assurance-maladie.fr

Contact unique pour les coordonnateurs CLS, pour le déploiement des actions et le besoin d'appui de la CPAM :
coordination-cls.cpam-isere@assurance-maladie.fr

Les partenaires :

Agence Régionale de Santé :
www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr

Département de l'Isère :
sante@isere.fr

Fédération des Maisons de Santé :
coord.isere@femasaura.fr

Conseil de l'Ordre des Médecins de l'Isère :
cd.38@ordre.medecin.fr

MSA
faure.murielle@alpesdunord.msa.fr

La fiche territoire

Cible

élus locaux (communes, EPCI), acteurs impliqués dans les dynamiques territoriales de santé

Thématique

accès aux soins, prévention

Partenaires

CPAM

Période

outil disponible en continu sur sollicitation de la collectivité, en privilégiant la maille EPCI pour favoriser la prise en compte des flux de patients au niveau des bassins de vie

Description

La fiche territoire élus est un outil développé par la CPAM de l'Isère afin d'apporter aux élus une lecture simple, objective et partagée de leur territoire en matière de santé.

Le support comprend trois volets :

- des données clés sur la population, l'offre de soins, l'accès aux médecins et la prévention ;
- une analyse synthétique mettant en évidence les principaux enjeux du territoire ;
- les offres de services mobilisables par la CPAM.

L'outil privilégie une approche à l'échelle des EPCI afin de mieux prendre en compte les bassins de vie et les flux de patients.

Objectif

- donner aux élus une vision claire et objectivée de la situation de leur territoire
- faciliter le dialogue avec l'Assurance Maladie et les partenaires locaux
- appuyer la construction de projets adaptés aux besoins du territoire (prévention, accès aux soins)
- valoriser les leviers d'action mobilisables localement

Résultats

La Fiche Territoire a déjà été proposée à plus d'une dizaine d'élus.

Les retours recueillis ont permis d'adapter progressivement l'outil afin de mieux répondre aux attentes des collectivités.

Les élus en sont très satisfaits.

Animations territoriales boostées

Cible

public précaire

Thématique

accès aux droits, aux soins, au numérique et à la prévention

Partenaires

EPCI, CLS, CCAS, CAF, CPTS, département, missions locales, centres hospitaliers, mairies, associations, acteurs de l'économie sociale et solidaire

Période

une semaine d'intervention déployée chaque année sur plusieurs territoires ciblés

Description

Le dispositif consiste à déployer, sur un territoire identifié à l'échelle d'une CPTS, d'un EPCI ou d'une commune, des actions d'aller-vers auprès des publics fragiles, en mobilisant les partenaires de la CPAM et les élus locaux.

Pendant une semaine, des interventions sont organisées par la CPAM, dans différents lieux de vie du territoire : marchés, CCAS, associations, structures locales, tiers-lieux de vie des publics précaires.

L'action repose sur une mobilisation coordonnée des partenaires autour des enjeux d'accès aux droits, aux soins, au numérique et à la prévention.

Une communication ciblée est déployée en amont des interventions afin de favoriser la mobilisation des publics concernés. La CPAM contacte directement certains assurés, notamment par courriel, pour les inviter à rencontrer les équipes présentes sur le territoire. En parallèle, les partenaires locaux relaient l'information au plus près des habitants via leurs réseaux et canaux de proximité.

Objectif

Réduire les freins d'accès et mieux accompagner les publics fragiles.

Résultats

En 2025, le dispositif a permis de rencontrer 450 assurés sur les territoires du Grésivaudan et de la Matheysine, avec un accompagnement adapté aux difficultés repérées en matière d'accès aux droits, aux soins, au numérique et à la prévention.

En 2026, le déploiement se poursuit sur les territoires de Grenoble secteur 6 et du Sud Grésivaudan, avec l'organisation de sept événements sur chacun des secteurs. Un troisième territoire pourrait également être intégré en fin d'année.

Les retours des partenaires et des publics sont globalement très positifs. Le dispositif contribue à renforcer le maillage territorial et favorise une meilleure coordination entre les acteurs locaux et les services de la CPAM, notamment dans le cadre des dynamiques partenariales existantes ou à venir.

Vers la création de solutions innovantes sur les territoires : Les Avenières et Pont-de-Cheruy

Structurer une Maison de Santé Pluriprofessionnelle : retour d'expérience des Avenières

Cible

tout public

Thématique

accès aux soins

Partenaires

CPAM, professionnels de santé, ARS, mairie, conseil départemental, CPTS, EPCI.

Période

2023 - 2026

Description

Une dynamique partenariale engagée à partir de novembre 2023 a permis de construire une solution locale pour maintenir une offre de soins dans un territoire confronté à la désertification médicale.

Le projet repose sur une mobilisation coordonnée des partenaires :

- la mairie porte le projet immobilier avec la rénovation des locaux, la mise à disposition de cinq cabinets et une aide à l'équipement ;
- le conseil départemental soutient financièrement la rénovation des locaux ;
- la CPAM facilite le démarrage progressif de l'activité médicale via des consultations assurées par des médecins issus d'une autre MSP ;
- l'ARS mobilise des financements FIR ;
- la communauté de communes soutient l'attractivité du territoire avec des solutions d'hébergement pour les internes et l'installation de structures modulaires.

Cette coopération permet de combiner des leviers immobiliers, financiers et organisationnels afin de sécuriser l'émergence de la MSP et l'installation durable de professionnels de santé.

Objectif

Mettre en place une MSP sur la commune des Avenières-Veyrins-Thuellin afin de consolider l'offre de soins de proximité.

Résultats

La MSP a pu être créée grâce à une coopération territoriale forte entre les différents partenaires.

L'activité médicale s'est d'abord structurée autour de médecins généralistes exerçant de manière partagée entre plusieurs sites afin d'assurer la continuité des soins. Depuis janvier 2025, l'offre s'est consolidée avec l'installation pérenne d'une médecin généraliste quatre jours par semaine sur la commune.

La MSP poursuit aujourd'hui sa structuration autour d'une SISA regroupant plusieurs professionnels de santé et renforce son attractivité avec l'installation prévue de deux nouveaux médecins en 2026. Enfin, le recrutement récent d'un coordinateur administratif vient professionnaliser le pilotage et soutenir le développement de la structure.

L'Incubateur en Santé Solidaire de Pont-de-Cheruy : maintenir un accès aux soins

Cible

publics des zones sous-dotées

Thématique

accès aux soins

Partenaires

CPAM, professionnels de santé, ARS, mairie, conseil départemental, Ordre des médecins, CPTS

Période

2025 - 2026

Description

L' Incubateur en Santé Solidaire (ISS) de Pont-de-Chéruy constitue une réponse transitoire et innovante pour maintenir l'accès aux soins dans un territoire confronté à une forte tension médicale, tout en préparant une structuration pérenne de l'offre de soins.

Porté par la CPTS, le dispositif repose sur la mobilisation de médecins volontaires du territoire réalisant des consultations.

Objectifs

- créer une offre de soins dans un territoire en désertification médicale ;
- accompagner l'installation de jeunes médecins soutenus par des praticiens expérimentés ;
- développer une dynamique territoriale attractive pour les nouveaux modes d'exercice ;
- fédérer les acteurs médicaux autour d'un projet commun ;
- préparer l'évolution du cabinet solidaire vers une MSP ou un centre de santé afin de garantir une offre de soins pérenne.

Résultats

Les premières réunions de travail ont été engagées à l'automne 2025 afin de structurer le projet.

La CPTS assure le pilotage opérationnel et mobilise les ressources humaines nécessaires. L'ARS et la CPAM apportent des soutiens financiers structurants, notamment via le financement d'un assistant médical dans un cadre dérogatoire. La mairie accompagne le projet par la mise à disposition de locaux, tandis que l'Ordre des médecins autorise l'exercice dans un cadre adapté.

L'ensemble de ces leviers doit permettre l'ouverture du cabinet solidaire en septembre 2026, avant une évolution vers une MSP dans les deux années qui suivront.

Dispositif Partag'Emploi Service (emploi partagé)

Cible

médecins, CPTS, MSP

Thématique

accès aux soins

Partenaires

MSA des Alpes du Nord, CPAM de l'Isère, de la Savoie et de la Haute-Savoie

Description

Le dispositif recrute des professionnels qualifiés (notamment des coordinateurs ou assistants médicaux) afin de les mettre à disposition de structures de santé telles que les MSP, CPTS ou cabinets médicaux.

Partag'Emploi Service s'occupe de tout : du recrutement, à la formation, au remplacement en cas d'absence et prend en charge la gestion administrative des personnes recrutées.

Il permet de sécuriser la fonction employeur pour des structures ne disposant pas des ressources nécessaires pour porter seules un recrutement. Une mutualisation des temps de travail peut également être organisée lorsque cela est pertinent.

Objectifs

- répondre aux besoins en ressources humaines des structures de santé
- faciliter l'accès à des compétences adaptées et pérennes
- soutenir la structuration de l'offre de soins de proximité et dégager du temps médical
- accompagner les équipes locales dans leur organisation

Résultats

En 2026, en Isère, 1 CPTS, 10 MSP et 2 médecins généralistes ont eu recours au groupement d'employeurs, représentant un total de 8 salariés avec mutualisation de certains postes.

Les bénéficiaires de ce dispositif en sont très satisfaits.

Mobiliser les médecins retraités : sécuriser l'offre de soins

Cible

MSP, CPTS, centre de santé, élus locaux.

Thématique

accès aux soins

Partenaires

médecins généralistes concernés (plus de 62 ans), CPAM, ARS, CDOM

Période

au fil de l'eau

Description

Ce dispositif vise à anticiper les départs à la retraite des médecins généralistes afin de limiter les ruptures d'accès aux soins et organiser les transitions d'activité.

Il repose sur :

- le repérage par la CPAM des médecins âgés de 62 ans et plus ;
- un contact systématique afin d'identifier les perspectives de départ ;
- une visite d'accompagnement dédiée avec la remise d'un livret d'information ;
- l'identification des patients fragiles nécessitant une continuité de suivi ;
- l'orientation vers des dispositifs d'appui adaptés.

Le dispositif intègre également la constitution d'un vivier de médecins retraités volontaires susceptibles de poursuivre une activité partielle dans le cadre du cumul emploi-retraite, d'un salariat ponctuel ou de formes mixtes d'exercice. Ce levier permet de sécuriser temporairement l'offre de soins dans les territoires en tension.

Objectifs

- anticiper les départs en retraite pour limiter les ruptures de parcours de soins
- garantir la continuité de prise en charge des patients fragiles
- accompagner les médecins dans la préparation de leur cessation d'activité
- mobiliser des solutions de maintien d'activité partielle pour répondre aux tensions territoriales, via un vivier de médecins volontaires (cumul emploi-retraite, salariat ponctuel, missions de transition)

Résultats (depuis avril 2023)

- 266 médecins ciblés dans le cadre de la campagne
- 64 rendez-vous d'accompagnement réalisés par les DAM
- 98 médecins contactés déclarant un départ à plus d'un an ou ne prévoyant pas de départ à court terme
- En mai 2026 : 20 médecins volontaires pour une poursuite d'activité partielle

Le dispositif permet aujourd'hui une structuration progressive du repérage anticipé des cessations d'activité et l'amorçage d'un vivier de médecins mobilisables sur les territoires en tension.

Les ordonnances vertes : protéger la santé des enfants

Cible

femmes enceintes

Thématique

prévention

Partenaires

EPCI, communes, CPTS, département, professionnels de santé, producteurs bio

Période

au choix de la collectivité

Description

Le dispositif « ordonnances vertes » vise à réduire l'exposition des femmes enceintes et des jeunes enfants aux polluants environnementaux.

Par l'intermédiaire d'un professionnel de santé, les femmes enceintes bénéficient :

- d'ateliers de sensibilisation sur les polluants du quotidien
- d'un panier hebdomadaire de fruits et légumes issus de l'agriculture biologique afin de faciliter l'accès à une alimentation saine.

Dans ce cadre :

- la collectivité ou la CPTS porteuse du projet participe au financement du dispositif, à la recherche de financements complémentaires et à la coordination opérationnelle (gestion des inscriptions, organisation des ateliers et distribution des paniers) ;
- les professionnels de santé informent les femmes enceintes de l'existence du dispositif, les orientent vers celui-ci et relaient les messages de prévention dans le cadre du suivi de grossesse ;
- les producteurs bio du territoire assurent l'approvisionnement en produits issus de l'agriculture biologique et peuvent, selon l'organisation retenue, contribuer à la distribution des paniers ;
- la CPAM accompagne l'émergence et le déploiement des projets sur les territoires. Elle peut également proposer des actions de sensibilisation et de formation des professionnels de santé sur les perturbateurs endocriniens afin de renforcer la portée des messages de prévention auprès des patientes.

Objectif

Améliorer la santé des enfants en réduisant l'exposition aux polluants pendant la grossesse.

Résultats

Un premier dispositif est actuellement déployé sur une commune du territoire. Par ailleurs, quatre autres collectivités sont engagées dans une démarche de construction de projet avec l'appui de la CPAM.

Cette dynamique témoigne d'un intérêt croissant des acteurs locaux pour les enjeux de santé environnementale et de prévention précoce auprès des futurs parents.

Accompagner les professionnels de santé sur les enjeux des perturbateurs endocriniens

Cible

professionnels de santé en MSP ou centre de santé, CPTS

Thématique

prévention

Description

La CPAM propose une formation et un accompagnement dédiés aux professionnels de santé afin de renforcer leurs connaissances sur les enjeux sanitaires liés aux perturbateurs endocriniens et de développer leurs capacités à conduire des actions de prévention auprès des populations les plus vulnérables.

Cette formation, animée par un médecin spécialisé en santé environnementale, apporte des repères scientifiques, des outils pratiques et des messages de prévention mobilisables dans l'exercice quotidien des professionnels.

L'élu local peut également constituer un appui pour les structures de santé qui souhaitent s'engager dans une dynamique de prévention en santé environnementale. Dans le cadre des Contrats Locaux de Santé (CLS), les collectivités peuvent favoriser l'inscription de ces actions dans une logique partenariale, coordonnée et durable, en lien avec les acteurs du territoire.

Objectif

Mobiliser les professionnels de santé autour des enjeux de santé environnementale et renforcer les actions de prévention déployées à l'échelle des territoires.

Résultats

Début 2026, une MSP et deux CPTS ont déjà bénéficié de cet accompagnement en Isère.

Au moins quatre autres structures devraient être accompagnées d'ici la fin de l'année 2026, traduisant un intérêt croissant des acteurs de terrain pour les enjeux de santé environnementale et la prévention auprès des publics vulnérables.

Ateliers sur des thématiques de prévention

Cible

public ciblé selon la thématique

Thématique

prévention

Partenaires

CPAM, CCAS, CPTS, CLS, Mairies, associations

Période

à la demande

Description

La CPAM propose une offre d'ateliers de prévention « clés en main » à destination des acteurs du territoire : établissements scolaires, structures médico-sociales, associations, collectivités ou entreprises.

Organisées en petits groupes (7 à 15 participants), ces interventions abordent différentes thématiques prioritaires de santé publique : dépistages des cancers, santé mentale, santé sexuelle, alimentation, santé environnementale ou vaccination.

Les ateliers privilégient des formats interactifs favorisant l'échange et l'appropriation des messages de prévention.

Objectifs

- renforcer les connaissances en santé ;
- favoriser l'adoption de comportements favorables à la santé ;
- encourager le recours aux dispositifs existants ;
- lever les freins à l'accès aux droits et aux soins ;
- rendre les publics acteurs de leur santé.

Résultats

Plus d'une centaine d'animations réalisées en 2025. La CPAM maintient en 2026 un niveau d'activité comparable à celui observé en 2025, avec une prévision comprise entre 80 et 120 animations.

Notes : 

SÉCURITÉ SOCIALE

l'Assurance Maladie

Isère

Agir ensemble, protéger chacun

RETROUVEZ-NOUS SUR LES RÉSEAUX !

LINKEDIN ASSURANCE MALADIE DE L'ISÈRE

CHAÎNE YOUTUBE ASSURANCE MALADIE DE L'ISÈRE

Imprimé par nos soins - CPAM Isère

LE TRI FACILE

LIVRET

BAC DE TRI